

BILAN ANNUEL 2022

Tribunal administratif de Nice



Marianne POUGET
Présidente du tribunal
administratif de Nice



Effectifs de la juridiction :

63

personnes dont :

25

magistrats

38

agents de greffe
et aides à la décision

“ **E**n forte hausse depuis plusieurs années, le contentieux des étrangers a baissé de 18 % en 2022 et repasse sous la barre des 50 % des affaires enregistrées pour s'établir à 45 %. L'aide sociale et l'urbanisme sont eux en nette augmentation et représentent respectivement 13 % et 9 % des affaires.

Juge de proximité, le tribunal de Nice a jugé en 2022 un certain nombre d'affaires emblématiques au cœur du quotidien des Niçois, telles que le permis de démolir du théâtre national de Nice, le déplacement de supporters de l'AS Saint-Etienne pour un match de football à Nice, la question de la mendicité dans certains secteurs touristiques de la ville ou encore l'exploitation de l'établissement balnéaire « Papaya » à Eze.

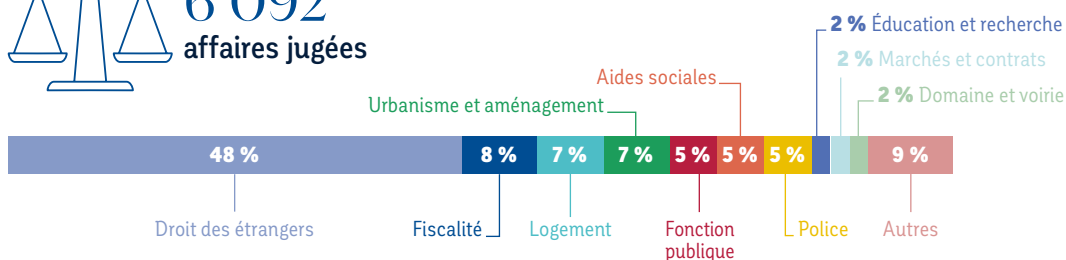
Soucieux de rendre compte de son activité, le tribunal publie sur son site internet les dates des audiences collégiales, des informations sur le jugement des affaires les plus importantes ou médiatiques ainsi que sa lettre de jurisprudence trimestrielle qui résume les affaires présentant un intérêt juridique certain. Attractif, le site de la juridiction connaît 2 500 visites en moyenne par mois.

Engagé dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, le tribunal a nommé en octobre deux référents « Égalité / Diversité ». Grâce à leur implication, le tribunal a participé le 17 novembre 2022, durant la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, au DUODAY, en constituant cinq binômes. Le 25 novembre 2022, à l'occasion de la journée contre les violences faites aux femmes, il a organisé dans ses murs, en partenariat avec la commune de Cagnes-sur-Mer, une exposition virtuelle autour de l'initiative locale « Plus jamais ça ». Le tribunal s'est rapproché en fin d'année du rectorat de Nice afin de mettre en œuvre un partenariat visant à l'accueil et l'accompagnement de collégiens issus des réseaux d'éducation prioritaires (REP et REP+).

2022 en chiffres



6 092
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Domaine et voirie : intégrité et utilisation du domaine public (immeubles, voies, places, jardins, espaces verts, etc.)

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes d'HLM, etc.

Marchés et contrats : marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 250

affaires jugées en urgence (référés)

- 22 % par rapport à 2021



1 an et 24 jours

de délai moyen de jugement

+ 33 jours par rapport à 2021



82,2 %

des recours déposés par téléprocédure

31,8 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



83,8 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



33

médiations engagées

52 % de taux de réussite